



Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Montvendre du 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Montvendre, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Bruno SERVIAN, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Étaient présents : CARAYON Martine-SAYN Pierre-CHOVIN Sonia-PHILIBERT Stéphane-MARTIN Pascale-IMBERT Laurent-DUMONT Séverine -BRACHET Armelle-SANCHEZ Pédro-MOUNIER Eric- BRET Rémi-QUAILLET Christel-

Excusés : CHAPRE Séverine-GELAIN Jérôme

DROIT DE PREEMPTION LOGEMENTS L'EPI

Monsieur le maire présente au conseil la déclaration d'intention d'aliéner concernant deux logements au village bâtiment l'Epi par la SCI THEMIS. Après examen du dossier, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption. L'acquisition de cet immeuble aurait pu être financé par emprunt, malgré les revenus des locations cela entraînerait une augmentation d'endettement et serait pénalisant pour les investissements futurs.

CREATION DE POSTE

Monsieur le maire informe que dans le cadre de la création de l'Agence Postale Communale (APC) il y a lieu de créer un poste d'agent de gestion, à raison de 17 h 30 hebdomadaire.

Le conseil décide de créer un emploi à compter du 2 septembre 2014, il sera occupé par un agent contractuel. La date limite de candidatures est fixée au 20 juillet 2014.

CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire soumet au conseil, que dans le cadre de la sécurité des piétons, la réalisation d'un chemin piétonnier de la hauteur de la passerelle de l'école élémentaire jusqu'au lotissement "Les rives du Bost" et présente le devis de l'entreprise Echevin qui s'élève à 10 000€.



Le village
26120 Montvendre
mairie@montvendre.fr
www.montvendre.fr
04-75-59-06-13

Le conseil approuve ce projet et sollicite une aide au titre de la dotation cantonale du patrimoine.

AMENDES DE POLICE

Le 6/6/2014 a eu lieu le comité cantonal de programmation du canton de Chabeuil. Une partie du produit des amendes de police que le département perçoit de l'Etat est redistribué au sein de chaque canton, l'enveloppe pour le canton de Chabeuil est de 13 600 €. Il est attribué à la commune de Montvendre 879 €. Le conseil décide que cette somme sera utilisée à des panneaux de signalisation.

PLAN D'EAU-PRE ETUDE

Monsieur le maire propose au conseil de réaliser un plan d'eau naturel tout en préservant la biodiversité. Le terrain est situé à gauche (au début) du chemin des sables.

Le conseil décide de lancer une étude topographique afin d'avancer sur ce dossier.

LE POINT SUR LE COMMERCE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'assurance Groupama a fait parvenir une quittance d'indemnité. Cette indemnité sera versée en plusieurs échéances.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié semaine 28. Les entreprises pourront déposer leurs offres jusqu'au 14 août 16 heures. Les travaux débuteront en octobre 2014 pour 6 mois.

Le bail commercial avec Monsieur et Madame DROUILLEAUX arrive à son terme, ces derniers ont demandé une renégociation.

LES CHANTIERS D'ETE A REALISER

- Toiture des garages "Rochas"
- Salle d'accueil de l'école maternelle
- Peinture d'une classe en élémentaire
- Peinture des grilles aux écoles
- Les volets d'un logement à refaire

VOIRIE

Les travaux d'entretien de voirie sont terminés.

Monsieur le maire informe que la route de La Baume (au niveau des Cèdres) la haie de buis à gauche est doublée donc il y aura suppression d'une haie et il est aussi prévu l'enfouissement de la ligne télécom. Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir si l'on réalise une "chicane". La question est posée à Monsieur le Maire, peut-on dévier les camions qui se dirigent vers le "centre équestre les Pialoux" par le rond-point de Montmeyran par mesure de sécurité.

URBANISME

Monsieur le Maire soumet au conseil:

- la déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la maison de Mme BAUDOY lotissement le pré du Bost, le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption.
- Le permis de construire de Monsieur GRANDOUILLER réalisation d'un logement dans les bureaux existants de la propriété ex Bouvet.
- Donne lecture du courrier de Monsieur et Madame GORCE propriétaire de la parcelle ZY 40 lieudit "St Pierre" qui demande de requalifier une partie de la parcelle à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil indique que ce terrain est en zone agricole NC.

QUESTIONS DIVERSES

- Motion de soutien à l'Association des maires pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes, le conseil approuve.
- Les panneaux et les numéros de rues seront implantés cet automne.
- L'installation des panneaux photovoltaïques au centre équestre les Pialoux, le conseil demande comment sont évacuées les eaux pluviales, à vérifier sur le dossier de permis de construire.
- Ambrosie nuisible et invasive qui représente un problème de santé publique car elle est à l'origine de nombreuses allergies c'est pourquoi le conseil décide de diffuser un article afin d'inciter la destruction de cette plante. La référente ambrosie est Mme Martine CARAYON tél : 06.84.60.69.12.

Le Maire

Bruno SERVIAN

La secrétaire de séance

Marie-Danielle GELIBERT